

Commune de St-Martin

Projet de développement régional du Val d'Hérens 2009-2015

Enquête publique

Requérant : fondation pour le développement durable de St-Martin,
par l'administration communale de St-Martin, 1969 St-Martin
Auteur du projet : PRA Ingénieurs Conseils, rue de la Majorie 9, 1950 Sion
Coordonnées : 598'900 / 114'880
Zone PAZ : secteur de reconstructions, rénovations, transformations du PAD Les
Flaches-Gréféric-Ossona ; Agritourisme, agriculture, accueil, habitat,
résidence

En application de l'article 17 de l'ordonnance sur l'agriculture et le développement rural du 20 juin 2007 et d'entente avec l'Association des communes du Val d'Hérens et le Service de l'agriculture, office des améliorations structurelles, l'administration communale de St-Martin soumet à l'enquête publique le projet de guérite agricole à Ossona (VS 7137.46).

Le dossier complet, comprenant tous les documents utiles en vue de l'approbation globale du projet, peut être consulté durant 30 jours auprès du bureau communal de St-Martin, ainsi qu'auprès de l'office des améliorations structurelles à Châteauneuf-Sion, durant les heures d'ouverture officielles.

Les oppositions éventuelles, dûment motivées, doivent être adressées par lettre recommandée, en 2 exemplaires, au Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, service de l'agriculture, office des améliorations structurelles, case postale 437, 1951 Châteauneuf-Sion, dans les 30 jours dès la présente publication.

Le projet étant en principe réalisé avec l'aide de contributions publiques, la légitimation à former opposition sera notamment examinée sur la base de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998 et de l'article 13 de l'ordonnance sur les améliorations structurelles dans l'agriculture du 7 décembre 1998.

St-Martin, le 27 août 2010

L'Administration communale